

Profession

Le métier permet de réaliser des soins de rééducation et de réadaptation afin de maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles.

Il concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche en santé.

Le métier offre une large autonomie dans sa pratique. Le masseur-kinésithérapeute est libre du choix de ses moyens thérapeutiques dans le respect de son décret d'acte de compétences. Il est de ce fait responsable de sa pratique.

La fonction de Masseur-Kinésithérapeute comprend l'analyse, le bilan-diagnostic, les actes thérapeutiques, (physiothérapie, massage, thérapie manuelle, rééducation fonctionnelle, balnéothérapie, gymnastique médicale...) et l'évaluation de ses pratiques.

Elle comprend également différentes actions concernant la prévention par l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique, la formation de ses pairs et l'encadrement de stagiaire.

La Masso-Kinésithérapie est une profession jeune (1946) qui couvre différents domaines :

- sportif,
- pédiatrie,
- respiratoire,
- neurologie,
- traumatologie,
- rhumatologie
- gériatrie...

Elle donne accès à des formes d'exercices professionnels variés :

- secteur libéral,
- secteur salarié (établissements publics et privés),
- actions humanitaires,
- sport et santé (clubs sportifs...)

Profession dynamique, il n'y a actuellement pas de chômage dans la profession tant à la Réunion qu'en Métropole.

NSTITUTS D'ETUDES EN SANTE CHU REUNION



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE (IFMK)



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE (IFMK)

Instituts d'Etudes de Santé
CHU de La Réunion
Site du Sud
BP 350
97448 SAINT PIERRE CEDEX

☎ : 02 62 35 94 47

Mail : seve@ies-reunion.fr

Internet : www.chu-reunion.fr

ETUDES PREPARATOIRES

AU DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Version MAJ le 25.02.21

« Cette formation est financée par le Fonds Social Européen et la Région Réunion. L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir. »

Présentation

L'IFMK de la Réunion forme des Masseurs-kinésithérapeutes (MK) depuis 2008.

C'est un établissement public financé par le Conseil Régional et l'Europe avec comme établissement gestionnaire le CHU de la Réunion.

Le nombre de place par le ministère est de **20 étudiants**.

Depuis 2012, la formation des masseurs kinésithérapeutes comprend 5 années d'études.

De 2012 à 2020, l'entrée en formation se faisait après la validation de la Première Année Commune des Etudes en Santé (PACES) à l'université de la Réunion.



Comment réaliser sa formation de Masseur kinésithérapeute à la Réunion en 2021 ?

Accès à la formation

Depuis 2020, 5 parcours de formation permettent d'intégrer la 2^e année du parcours de formation MK (IFMK2) :

- L PASS Licence Accès Spécifique Santé
- LAS Licence avec Accès Santé (Mineur santé)
- Licence Sciences de la vie (L1)
- Licence Sciences et Techniques des activités physiques et sportives (L1)
- Les sportifs de haut niveau (SHN) selon l'article R. 221-1 du code du sport ayant validé 60 ECTS.

Le nombre de places par parcours est déterminé tous les ans.

Les modalités de sélection pour intégrer le PFMK2 à l'IFMK de la Réunion sont variables selon chaque parcours de formation.



Comment est organisée la Formation ?

Organisation de la formation

La durée de la formation est de 5 années à l'IFMK du CHU de La Réunion.

Le programme est organisé en Unités d'Enseignement (UE) regroupant différentes matières et domaines à valider. Toutes les UE et stages de cycle I doivent être validés pour être admis en cycle II.

L'attribution des 300 ECTS (European Credit Transfer System) obtenu par la validation des UE et des stages permettent l'obtention du Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

Tarifs

Frais de scolarité annuels : **170€**

Frais d'inscription pour les épreuves de sélection : **90€**

Frais de formation annuels pour les étudiants dont les frais sont pris en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle, par un organisme gérant la formation permanente ou par un étudiant hors quota (sur accord DGOS/ministère des sports : sportif de haut niveau) : **10 300€**

Frais de formation annuels pour un étudiant demandant à bénéficier d'un complément de formation dans le cadre des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) franco-québécois des qualifications professionnelles : **10 300/an.**

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES
PORTEUSES DE HANDICAP**

Le sujet du handicap est un des axes structurants de la politique des Ressources Humaines du CHU de La Réunion. De ce fait, l'inclusion des personnes porteuses de handicap est une valeur importante aux IES. La possibilité de l'accessibilité aux instituts, et les compensations nécessaires aux études seront étudiées pour chaque demande.

Formation des masseurs kinésithérapeutes	
UNIVERSITE REUNION	IFMK1
13 UE	13 UE
Enseignements	
- cours magistraux	
- travaux pratiques	
- travaux dirigés	
ECTS	
60	60
IFMK CHU REUNION	
1ER CYCLE	
IFMK2	IFMK3
13 UE	19 UE
L1 SCIENCES DE LA VIE	
- L1 STAPS	1020 h
SHN	
STAGES	
60	60
IFMK CHU REUNION	
2 ^{eme} CYCLE	
IFMK4	IFMK5
630 h	960 h
Stage 1 : 2 semaines	Stage 3 : 6 semaines
Stage 2 : 4 semaines	Stage 4 : 6 semaines
Stage 5 : 6 semaines	Stage 7 : 12 semaines
Stage 6 : 6 semaines	
60	840 h
DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR KINESITHERAPEUTE	
GRADE UNIVERSITAIRE	